

A l'université, les grades quittent discrètement les auditoires

▣ C'est une des conséquences du décret Paysage. Ils seront définis en fin de cycles.

C'est une petite tradition estudiantine qui s'estompe, et c'est une des conséquences du décret Paysage qui réorganise l'enseignement supérieur et qui a surpris quelques étudiants. Ces derniers ne recevront plus systématiquement un grade à la suite de leurs examens. Pour être précis, ils ne se verront gratifier d'une éventuelle distinction qu'à la fin de leurs cycles, c'est-à-dire à la fin des trois années de bac et à la conclusion de leur master.

La loi des cycles

L'explication est très simple précise en substance Pierre Wolper, doyen de la faculté des Sciences appliquées de l'ULg.

A la suite du décret Paysage, les études sont désormais organisées non plus en années académiques à réussir, mais en deux cycles qui forment chacun un tout pédagogique cohérent. Les

étudiants sont beaucoup plus autonomes pour organiser leurs cycles: ils ne sont plus obligés de suivre un cours de deuxième en deuxième, mais peuvent aménager leurs horaires plus librement – en respectant cependant quelques règles liées à d'indispensables prérequis ou corequis, et à la nécessité de programmer l'équivalent de 60 crédits par an. L'année d'étude ne correspondant plus à un tout fixe et cohérent à réussir avant de pouvoir passer au stade suivant, les universités et les facultés ne peuvent dès lors plus qualifier la moyenne globale par un grade spécifique.

"C'est une suite attendue, explique Pierre Wolper. La seule remarque que l'on peut soulever est que désormais l'étudiant ne bénéficie plus d'informations globales pour pouvoir situer sa réussite et donc ses progrès par rapport aux autres. Auparavant il apprenait qu'il y avait autant de distinctions, ou autant de satisfactions par exemple. Les conséquences pédagogiques de ces changements seront à analyser après quelques années, nous venons d'entrer dans ce nouveau système, mais on peut se

demander si nous ne devrions pas publier la moyenne obtenue par les étudiants d'un cours pour aider chacun d'eux à mieux évaluer leurs niveaux respectifs."

Un défi pour les profs

"C'est une nouvelle conséquence du décret qui prouve que celui-ci rend le système toujours moins lisible pour l'étudiant, réagit de son côté Briec Wathelet, président de la Fef, la Fédération des étudiants francophones. Mais rappelons que ces conséquences toucheront également les professeurs. Il sera beaucoup plus difficile pour eux d'adapter leurs cours au niveau beaucoup plus hétérogène des étudiants qu'ils auront devant eux."

Un problème dont les enseignants semblent bien conscients. "L'hétérogénéité des auditoires, c'est une autre problématique, expose Pierre Wolper. Qui se posera sans doute de manière toujours plus aiguë. Et puis pensez aux étudiants qui doivent concocter leurs programmes en respectant les prérequis et des nombres précis de crédits. Sans oublier ceux qui doivent concrétiser les horaires. A long terme, je reste optimiste face aux conséquences du décret Paysage, mais il est certain que d'ici là il y aura encore une vraie période de rodage."

BdO

"Il sera plus difficile aux étudiants de situer leurs progrès."

PIERRE WOLPER
Doyen de la faculté des sciences appliquées à l'ULg.

Épinglé

Les grades

De 12 à 13,5 sur 20, le niveau atteint est celui de la satisfaction.

De 14 à 15,5 on accède au stade de la distinction.

De 16 à 17,5 la grande distinction.

Et au-dessus de 18 le grade est celui de la plus grande distinction.

Depuis le décret Paysage rappelons que la réussite est fixée au seuil de référence de 10 sur 20.